

MONTREAL – Réunion du GAC avec la GNSO
Dimanche 3 novembre 2019 – 15h15 à 16h45 EDT
ICANN66 | Montréal, Canada

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci de votre patience. On va démarrer notre réunion avec le conseil de la GNSO. Ce sera une réunion d'une heure. Il y a trois sujets à aborder : la question de la protection des OIG, l'accès au mécanisme de droits curatifs et aussi, on va parler du PDP 3.0 de la GNSO ainsi que des procédures pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD, y compris les progrès de la piste de travail cinq.

Nous allons commencer avec les OIG. Je ne sais pas si Keith a un message d'introduction ou s'il veut présenter ses collègues de la GNSO.

KEITH DRAZEK : Merci Manal. Je m'appelle Keith Drazek, je suis président de la GNSO. Et j'aimerais présenter mes collègues de la GNSO. Mon collègue qui est l'agent de liaison, [inaudible], qui a été désigné par l'unité constitutive des parties contractantes et Rafik Dammak qui a été nommé par l'unité constitutive des parties non contractantes. Nous espérons débattre de tous ces sujets et puis avoir une séance de questions et réponses.

Manal, je vais commencer à parler de la question des OIG et de la protection des noms des OIG.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Pour résumer un tout petit peu, il y a quelques réunions, on a commencé à discuter de la protection des OIG et des mécanismes de protection des droits curatifs. Ceci incluait un échange qui a eu lieu à Marrakech entre les dirigeants du conseil de la GNSO et les dirigeants du GAC. Par la suite, on a débattu des prochaines étapes par rapport à la recommandation numéro cinq, notamment pour ce qui est des questions qui touchent à la protection des OIG en général.

À Marrakech, on a accordé d'explorer les différentes possibilités et d'établir un groupe de travail pour décider des protections aux OIG tel que cela a été décidé au conseil de la GNSO et de faire en sorte que cette équipe de travail soit incorporée au PDP en cours concernant la protection des droits de tous les gTLD.

Le groupe de travail du RPR PDP travaille à l'étape un et se focalise sur l'étape deux, à savoir l'UDRP. Dans le cadre de ce groupe, on aborde aussi la protection des OIG.

Pour ce qui est des débats à Marrakech, on a rédigé la charte de ce groupe de travail dans le but de nous cibler dans les délais, de les respecter et de voir comment nous allons aborder cette question. Au conseil de la GNSO au cours des derniers mois, nous avons eu un groupe de travail dédié à la rédaction de la charte et nous avons partagé la version préliminaire avec vous tous, avec les dirigeants du GAC et les OIG, pour recevoir vos commentaires. Merci donc d'avoir dédié du temps à cette question-là.

On a reçu vos contributions vendredi et cette question a fait l'objet d'un débat pendant la séance de travail d'aujourd'hui du conseil de la

GNSO. On va continuer à en discuter dans les prochains jours et la prochaine semaine.

Nous, on conseil de la GNSO, on est très intéressés à participer avec les collègues du GAC et les représentants des OIG pour pouvoir avancer dans la question et garantir que les OIG et les membres du GAC puissent participer à ce groupe de travail. Bien entendu, ce groupe de travail n'aura pas la participation des OIG et ceci ne va pas nous amener au succès. Alors nous espérons bien avoir l'opportunité de participation et de parvenir à un succès. On va continuer à travailler sur cette question, on va tenir compte des contributions, on va modifier le document, on va développer d'autres domaines principaux que je voudrais partager avec vous. Aucune décision n'a été prise.

Le premier point parle de la rédaction spécifique concernant les recommandations une à quatre. Il y a une proposition au niveau du conseil de la GNSO sur une référence explicite, mais je voulais dire que dans les procédures opérationnelles de la GNSO, toute la question relative au consensus peut être réalisée ultérieurement. Alors le conseil pense qu'indépendamment des recommandations existantes pour les politiques de consensus approuvées par le Conseil d'Administration, le travail des politiques futures peut remplacer ce qui a été fait avant. Voilà donc le point de vue du conseil de la GNSO, à savoir qu'il n'est pas nécessaire de citer les recommandations une à quatre parce qu'elles peuvent être remplacées par de futures politiques de consensus. Voilà donc la question sur laquelle nous travaillons.

Aujourd’hui, on a discuté aussi de la représentation de plusieurs groupes au sein de cette équipe de travail proposée. On en a discuté aussi. Une des questions qui a été posée par le GAC je crois disait qu’il y avait des différences au sein des différents groupes de parties prenantes ou unités constitutives de la GNSO. Il a fallu leur rappeler que le conseil de la GNSO a deux chambres de parties contractantes des registres et des bureaux d’enregistrement et les parties non contractantes qui ont également d’autres groupes qui participent au sein de ces chambres ou de ces unités constitutives. La GNSO et son conseil sont structurés de manière à ce qu’ils puissent donner la représentation à ces sous-groupes de la structure.

Rafik, je ne sais pas si vous voulez ajouter autre chose. N’hésitez pas s’il vous plaît. Rafik est le représentant des parties non contractantes, alors s’il veut faire un commentaire, il est le bienvenu. Je voudrais dire aussi que nous sommes très reconnaissants et nous recevons avec plaisir les contributions et la participation. Par la suite ou plus tard, nous allons vous donner notre évaluation sur les modifications proposées. Je crois qu’au niveau général, nous voulons garantir que ce groupe atteigne le succès. On veut reconnaître aussi la participation des membres du GAC et des OIG. La participation est critique pour arriver au succès.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Keith, merci de votre mise à jour et merci d’avoir considéré la participation du GAC. On va voir s’il y a des commentaires dans la salle. Brian, allez-y.

OMPI :

Merci. Je suis le représentant de l'OMPI, Brian Beckham.

Je crois qu'il vaut la peine de rappeler que je suis ici en représentation d'un grand nombre d'OIG qui participent au processus de l'ICANN pour ce qui est des identificateurs dans le DNS. Ce qui est vrai, c'est qu'une grande partie des OIG n'ont pas les ressources pour participer de la même manière que nous on le fait. Alors je suis ici en représentation de plusieurs OIG qui participent activement.

Bien entendu, nous, on se rappelle de l'histoire et de la tension du fait que les OIG avaient des privilèges par rapport au droit international et certaines protections différentes par rapport à d'autres acteurs commerciaux qui participent activement au commerce sur internet.

Pour ce qui est de ce que Keith vient de mentionner, je voudrais dire qu'en représentation des OIG qui participent à ce processus, on voit un signal très positif du fait qu'il n'y a pas de secret. Cela a trait à d'autres processus. On est heureux de voir que l'on recommence toute l'activité ciblée vers des résultats positifs. Je crois que tous les efforts valent la peine. Je ne vais pas rentrer dans les détails mais je veux que lorsque le conseil démarre ses délibérations, deux inquiétudes spécifiques qui sont apparues.

Premièrement, la relation entre les recommandations une à quatre et la numéro cinq. Il y avait un texte spécifique qui donnait des instructions au groupe de ne pas analyser certaines questions. C'est bien, Keith, que vous ayez rappelé cela et c'est aussi une bonne

pratique du groupe le fait de créer un politique de consensus comme question logique et aussi pour tenir compte des politiques de consensus précédentes.

Il y a eu aussi une question sur une piste de travail plus centrée. On pourrait l'aborder plus tard.

KEITH DRAZEK :

Merci Manal. Merci Brian de vos commentaires.

Avant Marrakech, ces conversations pendant la période intersession seront utiles pour pouvoir concrétiser tout cela et donner l'occasion au groupe d'avoir du succès dans ces questions si spécifiques. Notre délai est très précis. On ne veut pas que cela dure des années.

Quant à la capacité de participer et de partager, plus long sera le travail, plus dure sera la participation. On s'est bien cela. Il est important d'avoir reconnu le PDP 3.0. ; c'est une bonne occasion pour nous en tant que conseil de la GNSO, c'est-à-dire ceux qui gérons l'élaboration de politique, il est important d'essayer de nouvelles choses. On a l'opportunité d'aborder une nouvelle expérience. Il y a des inquiétudes à cet égard mais je crois qu'il est important d'améliorer notre gestion d'élaboration de politique. Je crois que ce serait un bon exemple de cette activité dès qu'elle sera conclue. Alors merci de votre commentaire.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Brian et Keith.

La Suisse.

SUISSE :

Merci Manal. Jorge Cancio de la Suisse.

Je voudrais ajouter quelque chose à ce que Brian a dit. Je voudrais revenir aux deux questions abordées par Keith. Je tiens à vous remercier tous de la présentation. La première question a trait à ce que nous avons accordé de manière informelle à Marrakech, le fait de participer à une révision holistique de toute la question. Cela inclut les recommandations une à quatre, bien entendu. Comme Brian l'a bien dit, on n'est pas rentrés dans les détails mais l'idée est de réintroduire ou aborder à nouveau la version préliminaire. Il faudrait peut-être avoir une approche plus représentative quant à la rédaction parce que ceci n'a pas seulement trait à la recommandation cinq. Voilà le premier point.

Pour ce qui est du deuxième point, cette piste de travail, hier, nous avons fini un travail très important. On a fini la piste de travail cinq, on a appris beaucoup de leçons, on a fait de grands efforts qualitatifs pour pouvoir donner la légitimité à ce produit. Ceci n'a donc pas trait aux numéros mais plutôt à garantir que la piste de travail respecte le point de vue d'une représentation qualitative des intérêts des OIG et du GAC dans cette nouvelle piste de travail. Merci.

KEITH DRAZEK :

Merci Jorge, je vous remercie de vos commentaires.

Quant au deuxième point, je voudrais avoir l'occasion de débattre avec les collègues du GAC. Je voudrais qu'ils participent à la piste de travail pour pouvoir partager ces leçons apprises. Au conseil de la GNSO, on continue à travailler sur le PDP 3.0. Dans ce cas en particulier de la protection des OIG, ceci peut être très utile pour nous. Alors il faudrait penser à progresser, à peaufiner nos procédures opérationnelles et la mise en œuvre.

Pour ce qui est du premier point, je prends note de ce que vous avez dit. Je sais bien que cela fait partie du débat mené à Marrakech et vous l'avez dit, le texte que l'on a réintroduit était dans la première version préliminaire, puis on l'a éliminé parce que tous les points de vue ne sont pas toujours en ligne au sein du conseil de la GNSO, comme vous pouvez l'imaginer. Je crois que c'est un point sensible. On a pris note de ce que vous avez dit.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :

Merci Keith et merci Jorge. Les deux thèmes sont aussi sur notre ordre du jour, le PDP 3.0 et la piste de travail numéro cinq. C'est donc une discussion extrêmement opportune lorsque nous parlons des leçons que nous avons tirées de la piste de travail numéro cinq. Est-ce que vous avez des commentaires ou des questions pour les mécanismes de protection des droits curatifs ? Est-ce que vous avez des remarques ou nous passons au PDP 3.0 ?

KEITH DRAZEK :

Merci beaucoup Manal.

Deuxième point de notre ordre du jour conjoint, c'est la discussion des intérêts respectifs de la communauté par rapport aux procédures qui sont menées à bien au sein de l'ICANN pour l'évolution du modèle multipartite.

Vous vous rappelez assurément que lors de la réunion de Kobe, on a parlé du début de l'initiative pour analyser la notion de l'évolution de ce modèle multipartite. Brian a dirigé le travail et l'effort de ces initiatives. Aujourd'hui, nous avons eu de bonne heure une réunion du conseil de la GNSO sur ce modèle et avec Brian, nous avons parlé dans un groupe plus réduit pour le PDP 3.0 et les améliorations qui pourraient y être apportées.

Il y a certaines juxtapositions dans certains aspects. Nous avons vu que si nous voulons éviter les efforts en double – parce que nous ne voulons pas que cela se passe avec le PDP 3.0 pour le conseil de la GNSO –, nous reconnaissons que le travail qui a été fait ces dernières années en ce sens-là peut aider à donner des informations pour la discussion dans la communauté lorsqu'on parle d'améliorations générales au modèle multipartite. Donc nous avons transmis ce travail du groupe actuel qui s'occupe du PDP 3.0 à la communauté élargie pour demander des commentaires et des questions sur les trois points, qui ne sera pas limité seulement à la gestion interne de la GNSO. Cette convocation a déjà été faite et nous sommes anxieux d'avoir les commentaires de nos collègues du GAC par rapport à ces efforts.

D'autre part, au sein du conseil de la GNSO, nous discutons du thème lié à la masse de travail importante qui a des effets sur nous en tant que communauté, aussi bien au sein de la GNSO qu'au sein de l'espace de l'ICANN. Il faut donc établir des priorités. Et cette question des priorités fait partie de la discussion et c'est quelque chose que nous avons identifié comme un grand défi au conseil de la GNSO.

À cette heure-ci, nous avons une autre notion sur le travail sur le PDP 3.0. Il y a un travail en parallèle sur l'évolution du modèle multipartite et il y a un certain chevauchement. Ce que nous nous demandons en tant que membres du conseil, c'est quelles priorités nous allons établir pour le travail d'élaboration de politique auquel nous participons ainsi que les améliorations que nous pouvons apporter en tant que membres. Nous participons au PDP 3.0 et ce que nous pouvons proposer pour aider dans l'évolution du modèle multipartite, il y a énormément de travail à faire et il va falloir établir des priorités.

J'espère vous avoir présenté une idée assez complète de la discussion. Il y a Rafik et Pam qui pourront vous donner toutes les initiatives de manière plus directe sur le PDP 3.0. Ils pourront peut-être faire des commentaires.

RAFIK DAMMAK :

Merci beaucoup Keith de cette introduction.

Nous demandons des commentaires sur les trois améliorations que nous essayons de mettre en œuvre et nous voulons voir quelle peut être la réaction de la communauté. Mais il faudrait peut-être faire

remarquer la question qui concerne les domaines qui pourraient être intéressants pour le GAC pour voir comment eux pensent que l'on pourrait travailler sur ce processus concernant le PDP 3.0.

KEITH DRAZEK :

Merci Rafik. Nous allons bien sûr répondre à toute question que vous voudriez nous poser et nous aimerions beaucoup écouter les commentaires des collègues du GAC sur ce travail.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Keith, merci Rafik.

En premier lieu, merci d'avoir fait des présentations à la communauté et au GAC pour qu'il y ait des commentaires sur le PDP 3.0. Nous avons reçu le courriel mais nous n'avons pas pu en discuter au sein du GAC. Mais nous pourrions peut-être écouter des collègues qui auraient des commentaires à faire dans l'immédiat.

Par rapport à l'établissement des priorités, vous avez tout notre soutien au sein du GAC parce que nous parlons justement du besoin d'établir des priorités dans notre travail. Je me rappelle que Thomas Schneider, l'ancien président du GAC, avait pris les devants en ce sens ainsi que dans les discussions intercommunautaires. C'est un sujet dont nous discutons chaque fois que nous nous réunissons, c'est-à-dire l'établissement des priorités est essentiel.

J'ai une question très courte sur ce chevauchement entre les activités du PDP 3.0 et le processus de modification du modèle multipartite.

Est-ce que vous avez identifié des questions spécifiques où il y a des chevauchements ? Est-ce que vous avez pu identifier ces chevauchements sur des questions ponctuelles pour le modèle multipartite et son évolution ou c'est quelque chose que vous n'avez pas encore défini ?

KEITH DRAZEK :

Merci Manal. Cela me fait plaisir de vous dire que nous avons identifié des domaines spécifiques où on a vu qu'il y avait des questions liées à l'évolution du modèle multipartite. Cela nous a permis aussi d'établir une cartographie des coïncidences dans les activités liées au PDP 3.0. Je n'ai pas ici de diapositive pour vous le montrer mais après la séance, je partagerai cela avec vous pour que vous disposiez d'une information plus abondante pour vos propres discussions.

Rafik, est-ce que vous pourriez ajouter quelque chose ? C'est quelque chose dont nous avons discuté dans notre réunion précédente. C'était une diapositive très importante, qui avait beaucoup d'informations.

RAFIK DAMMAK :

Oui, je pense que ces diapositives nous montrent une cartographie générale du travail que l'on fait sur le modèle multipartite et son évolution et ce que l'on fait par rapport aux activités du PDP 3.0. Au moment de la consultation publique, le conseil a présenté des commentaires et l'on a parlé des détails liés à ces chevauchements qui existaient entre les deux initiatives.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Rafik.

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires des collègues du GAC ? Bien. Nous allons donc nous occuper de discuter de cela et nous allons vous tenir au courant de ce que nous estimons être des thèmes où il y a des chevauchements.

PAM LITTLE :

Je voulais rappeler aux représentants du GAC que nous leur avons demandé de nous présenter leurs commentaires avant le 22 novembre dans la mesure du possible. Nous espérons que vous pourrez en discuter ici et que vous pourrez nous présenter vos commentaires.

Quant à la composition du groupe de travail, c'était l'un des commentaires que vous nous aviez présentés par rapport au mécanisme de protection des droits curatifs. Et je crois que ce serait vraiment approprié que d'approfondir le travail sur cette voie pour tenir compte de ce que vous nous avez dit.

KEITH DRAZEK :

Merci Manal, merci Pam. Je veux vous donner un tout petit peu de contexte.

Le conseil de la GNSO aura une séance de planification stratégique à la fin du mois de janvier 2020. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous vous demandons des commentaires pour cette date. Vous pensez peut-être que ce n'est pas très long comme temps, mais nous

voulons avoir tous les commentaires de la communauté à ce sujet et nous assurer que lorsque nous ferons notre session de planification stratégique, que nous pourrions continuer avec le travail de mise en œuvre et que nous puissions ensuite participer au débat plus large sur l'évolution du modèle multipartite. Voilà.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Keith. J'allais justement parler de cette date butoir parce qu'il est très difficile d'ajouter des points dans l'ordre du jour dont nous disposons. Après la réunion de l'ICANN, les collègues du GAC prennent quelques jours de libre, mais nous allons voir comment cela se passe.

SUISSE : Merci beaucoup Manal. Je risque de prendre la parole un peu trop souvent mais je ne veux pas laisser passer cette occasion.

C'est un effort qui me semble très important. Vous l'avez déjà dit, cela est lié aussi aux discussions sur l'évolution du modèle multipartite. Cela a trait aussi à la discussion de la définition de l'intérêt public. Il y a tant de questions y afférentes que je ne peux pas me taire en ce moment.

Je voudrais faire référence au fait que nous avons déjà fait des commentaires sur ce thème, plus précisément lors de la période de commentaires publics sur l'évolution du modèle multipartite. Nous avons fait quelques références aux recommandations qui sont incluses dans le PDP 3.0 où l'on aborde ces questions liées à la composition, la manière dont la composition porte atteinte à la

légitimité et comment elle porte atteinte aussi à la construction du consensus pour nous assurer que ceux qui prennent la parole représentent une partie plus large de la communauté.

Par conséquent, même si nous prenons quelques jours de repos après les réunions en présence du GAC pendant la réunion de l'ICANN, j'espère bien que nous pourrons vous présenter quelques commentaires sur ces questions si l'on tient compte de ce que nous avons déjà commenté pour que vous puissiez présenter ceci dans les réunions de planification stratégique du mois de janvier.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Jorge. Vous avez été le premier à attirer notre attention sur cette question au sein du GAC.

KEITH DRAZEK : Merci beaucoup Manal et Jorge d'avoir fait remarqué que le GAC a déjà fait des commentaires sur ce sujet. Nous allons nous assurer d'en tenir compte lorsque nous considérerons ce que nous recevrons de la communauté dans son ensemble. Merci beaucoup de nous l'avoir rappelé.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires sur le PDP 3.0 avant d'aborder le prochain thème ? Merci, très bien.

Nous allons donc commencer à parler des procédures pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD et la piste de travail cinq en particulier.

KEITH DRAZEK :

Merci Manal. Je serais très heureux si quelqu'un d'autre voulait faire référence à ce thème. Je n'ai pas participé directement à la piste de travail numéro cinq. Il y a d'autres personnes qui sont beaucoup plus au courant de ce qui se passe par rapport à ce thème. Mais si un collègue voulait prendre la parole, je serais très heureux.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Olga.

VICE-PRÉSIDENTE OLGA CAVALLI : Merci Manal et Keith.

Ce matin, nous avons partagé avec les collègues du GAC les résultats de l'expérience pour la piste de travail numéro cinq. Je considère personnellement que c'était une expérience d'apprentissage très importante et très intéressante. Et du point de vue du processus d'élaboration de politique de la GNSO, c'était une innovation qui a donné pour résultat une expérience vraiment intéressante. Le document a été remis aux coprésidents, à Cheryl et à Jeff, et nous espérons que cela sera ajouté au processus d'élaboration de politique.

Au sein du GAC, nous avons des opinions différentes. Le processus est assez long. Il y a eu des opinions qui étaient vraiment très différentes avec des visions qui étaient complètement opposées. Mais nous avons

trouvé une solution de compromis entre les deux, donc je pense que tout le monde est satisfait. Mais je pense que l'effort a valu la peine, Jorge l'a mentionné ce matin et moi, j'ai vécu cela personnellement.

Il y en avait parmi nous qui avons nos propres positions et nos propres idées, mais nous avons pu mieux comprendre les opinions, les idées, les fondements d'autres personnes. Pour moi en tout cas, c'était vraiment très utile en tant que nouvelle expérience. Je crois que cette expérience a été positive et les résultats sont sous les yeux de tout le monde pour que la GNSO s'en serve dans les PDP généraux.

Je ne sais pas si vous voulez que j'explique une partie en particulier, mais nous avons donné une explication à ce propos ce matin.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Olga. Comme Olga l'a dit, pour ce qui était des questions de fond, il y avait des sentiments opposés. Pour ce qui était des questions de procédures, nous avons tiré de très bonnes leçons.

KEITH DRAZEK : Merci Manal et Olga de vos commentaires. Il s'agit de commentaires qui sont très utiles maintenant que le conseil de la GNSO doit tenir compte des prochaines étapes dans d'autres domaines. Si je tiens compte de cette phrase et que je pense à la confusion que cela pourrait provoquer, quand nous parlons de consensus et de compromis, ce que nous voyons, c'est que tout le monde est aussi insatisfaits que le reste. Ce n'est peut-être pas la manière la plus optimiste de présenter la question, mais d'un point de vue idéal pour

notre travail d'élaboration de politique ascendant par consensus, cela nous a permis de mieux comprendre les opinions qui étaient exprimées dans les groupes de travail. On peut travailler pour chercher quelque chose qui représenterait un consensus. Le groupe de travail des procédures pour les séries ultérieures a tenu compte de tous ces résultats et les a incorporés dans ses recommandations de politique. Donc nous vous remercions vraiment de cette contribution.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Keith.

Est-ce que vous avez des commentaires sur la piste de travail cinq ? Est-ce qu'il y a d'autres thèmes que vous voudriez aborder ? Si ce n'est pas le cas, je vous remercie, Keith, [inaudible], Pam et Rafik de tout ce que vous avez fait.

Encore une fois, nous avons fini avant ce qui était prévu. Je demande aux collègues du GAC d'être ici dans la salle à 5:00. Nous avons une séance sur l'acceptation universelle. Merci beaucoup à vous tous.

KEITH DRAZEK : Merci beaucoup à vous tous. Merci Manal.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]